



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Président : M. RAMACKERS
Membres : MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, MOZGALA
Excusés : Mmes FORBIN, FRANCHET, QUENTEL, M. LE PRUNENEC

PV du 22 février 2022

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matchs de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :



Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous

Fermeture du stade Château Gaillard du vendredi 19 novembre 2021 au mercredi 3 mars 2022 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.

Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

Arrêté Municipal de la Commune de Bures-sur-Yvette

Fermeture temporaire du terrain d'honneur dans le stade Louis Chabrat du mardi 8 février au lundi 7 mars 2022.

Arrêté Municipal de la Commune d'Itteville

Fermeture du stade Pascal MARSAT du samedi 19 février 2022 au dimanche 6 mars 2022 au soir.

Arrêté Municipal de la Mairie de Fontenay le Vicomte

Fermeture du stade municipal Laurent Massacret du 19 février au 10 mars 2022 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Yerres

Fermeture des terrains du stade Léo Lagrange les 12 et 13 mars 2022.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Babin sera fermé du mercredi 20 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Faillu sera fermé du mardi 19 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

COUPES

A Jouer le 27 Février 2022
SENIORS ESSONNE 1/8 finale
SENIORS DISTRICT 1/8 finale

A jouer le 5 Mars 2022
U14 1/8 finale



A jouer le 6 Mars 2022
CDM 1/8 finale
Exempt : Plateau Saclay ES
U16 1/8 finale
U18 1/8 finale
VETERANS 1/8 finale
+ 45 ans 1/8 finale

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 12 FEVRIER 2022

U15 F A 8 * Poule B

Ris Orangis US 1 / VYC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Etampes FC 1 / Arpajonnais RC 1 * U15 F A 8 * Poule A * Du 12 mars 2022 au 19 mars 2022 à 12 h
Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24178021 remis au 19 février 2022

VYC 1 / Boissy Ss/ St Yon 2 * U18 F A 8

Courriel de Boissy Ss/ St Yon.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demandes de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Fleury 91 FC 2 / Brunoy FC 1 * Coupe Essonne

Fleury 91 FC 3 / Arpajonnais RC 2 * Coupe District

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24422607 du 27 février 2022

Morangis Chilly FC 1 / Epinay Athlético FC 1 * Coupe Essonne

Courriel de la Ligue de Paris.

Au vu du motif invoqué, la rencontre est reportée au mercredi 23 mars 2022 à 20 h (date butoir).



CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 13 FEVRIER 2022

D5/B

Bondoufle AMC 2 / Wissous FC 2

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 16 février 2022 à 19 h 23.

Amende pour transmission tardive à Bondoufle AMC.

Match n° 23553661 du 16 janvier 2022

Epinay Athlético FC 1 / SGSSP 1 * D3/B

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 10 février 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission soit : match perdu par pénalité à Epinay Athlético 1 :

Epinay Athlético 1 : (-1 point, 0 but)

SGSSP 1 : (3 points, 2 buts)

Match n° 23553542 remis au 27 février 2022

Itteville-Ballancourt 1 / St Vrain FC 1 * D3/A

Arrêté de fermeture de la Commune d'Itteville.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23554246 remis au 6 mars 2022

Itteville-Ballancourt 2 / Corbeil AC 1 * D5/B

Arrêté de fermeture de la Commune d'Itteville.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

TI 72 h du 20 février 2022 à jouer à une date ultérieure

SO Vertois 5 / Les Lusitaniens 5 * D2

CHAMPIONNAT U14

TI 72 h du 19 février 2022 à jouer le 5 mars 2022

Tremplin Foot 1 / St Michel FC 91 1 * D3/C

Match n° 23534922 remis au 16 février 2022

Plessis Pâté ES 1 / Verrières le Buisson 1 * D3/A

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 5 mars 2022.



Match n° 23535071 du 2 avril 2022

Ris Orangis US 3 / SGSSP 1 * D3/B

En raison de l'organisation de la Finale Départementale du Festival foot U13 sur les terrains du stade Emile Gagneux à Ris Orangis, le même jour, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 6 FEVRIER 2022

D3/A

Tremplin Foot 1 / Villabé ETS 1

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de Villabé ETS.

La Commission enregistre le résultat : 2-0 pour Villabé ETS.

Match n° 23562409 du 6 février 2022

Wissous FC 1 / Milly Gatinais FC 1 * D2/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 10 février 2022.

Par ce motif, ladite Commission dit match perdu par forfait au club de Wissous FC :

Wissous FC 1 : (-1 point, 0 but)

Milly Gatinais FC 1 : (3 points, 5 buts)

Match n° 23555936 du 24 avril 2022

Arpajonnais RC 2 / Palaiseau-Villebon 5 * D4/C

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération.

Fermeture du stade François Faillu à Egly du 19 avril au 8 mai 2022.

Demande d'Arpajonnais de changement de terrain via Footclubs.

Accord de la Commission.

La rencontre se jouera au stade Norbert Batigne 1 à Marolles en Hurepoix.

COUPE ESSONNE U18

FMI NON PARVENUE DU 20 FEVRIER 2022

Ris Orangis US 1 / VYC 1

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 1^{er} mars 2022, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.



Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Palaiseau US 1 / Evry FC 1 * Du 20 février 2022 au 2 mars 2022 à 20 h (date butoir)

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24401059 du 20 février 2022

Jeunesse Etampoise 1 / Wissous FC 1

Forfait de Jeunesse Etampoise, suite à la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 10 février 2022.

Wissous FC qualifié pour le tour suivant.

Match n° 24401064 du 20 février 2022

Massy 91 FC 1 / Verrières le Buisson 1

Reprise du dossier.

Demande de Massy 91 FC de changement de date et d'heure via Footclubs.

Refus de la Commission.

La Commission fixe la rencontre au mercredi 2 mars 2022 à 20 h (date butoir). Article 4.2 du Règlement de la Coupe de l'Essonne U18.

Match n° 24401072 du 20 février 2022

Villabé ETS 1 / MNVDB-Villejust 1

Courriels de Villabé ETS et MNVDB FC,

confirmant le résultat du match :

MNVDB-Villejust 1 : 4 - Villabé ETS 1 : 2

MNVDB-Villejust 1 qualifié pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT U18

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Menecy CS 1 / Linas Montlhéry ESA 1 * D1 (et courriel de Menecy CS)

Accord de la Commission.

Match n° 23554556 du 24 avril 2022

Arpajonnais RC 1 / Longjumeau FC 1 * D1

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération.

Fermeture du stade Louis Babin à La Norville du 20 avril au 8 mai 2022.

La Commission reporte le match à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE VETERANS

Match n° 24306814 du 30 janvier 2022

Lissois FC 11 / Wissous FC 12

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 10 février 2022.

La Commission enregistre le jugement en 1^{ère} instance de ladite Commission et confirme le résultat :

Wissous FC 12 qualifié pour le tour suivant.



CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72 h du 20 février 2022 à jouer à une date ultérieure

Fontenay Vicomte FR 11 / Tournelles Concy Yerres 11 * D3/B

TI FMI du 20 février 2022 à jouer le 6 mars 2022

Vert le Grand US 12 / AOP Corbeil 11 * D3/C

Match remis du 16 janvier 2022 à jouer le 17 avril 2022

Plessis Pâté ES 11 / St Germain les Arpajon AS 11 * D3/B

Match remis du 13 février 2022 à jouer le 6 mars 2022

Paray FC 12 / Tournelles Concy Yerres 11 * D3/B

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Pecqueuse AS 11 / Verrières le Buisson 12 * D3/C * Du sans date au 13 mars 2022

Accord de la Commission.

Match n° 23538392 du 6 février 2022

Benfica Yerres 13 / Trois Vallées FC 12 * D4/B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Benfica Yerres 13.

Amende réglementaire à Benfica Yerres.

Match n° 23538404 du 13 mars 2022

Benfica Yerres 13 / Bondoufle AMC 12 * D4/B

Arrêté Municipal de fermeture des terrains du stade Léo Lagrange les 12 et 13 mars 2022.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+45 ANS

TI 72 h du 20 février 2022 à jouer à une date ultérieure

Itteville AS 8 / Soisy sur Seine AS 8 * Poule D

Match remis du 13 février 2022 à jouer le 20 mars 2022

Orsay Bures FC 8 / Molières-Pecqueuse 8 * Poule E

Demande de changement de terrain via Footclubs

Sud Essonne 8 / Igny AFC 8 * Poule A

Accord de la Commission.



Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Montgeron ES 8 / Viry Chatillon ES 8 * Poule F * Du 27 février 2022 au 13 mars 2022

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23561877 du 13 mars 2022

Tournelles Concy Yerres 8 / Orsay Bures FC 8 * Poule E

Arrêté Municipal de Yerres.

Fermeture des terrains du stade Léo Lagrange les 12 et 13 mars 2022.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

| |
|----------------|
| +55 ANS |
|----------------|

Feuille de match non parvenue du 13 février 2022 – 1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 1^{er} mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

MNVDB FC 10 / Villabé ETS 14 * Poule B

Match n° 23875943 du 13 mars 2022

St Michel FC 91 10 / Igny AFC 10 * Poule A

Courriel de St Michel FC 91, demandant le report de la rencontre.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 20 mars 2022.

Match n° 223876039 du 13 mars 2022

St Michel FC 91 14 / MNVDB FC 10 * Poule B

Courriel de St Michel FC 91, demandant le report de la rencontre.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 20 mars 2022.